

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 03 AVRIL 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

**23-DCM-DGS-028**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS & LE 03 AVRIL** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage** : le 27 mars 2023.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : **ADOPTION DES COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Émilie ROY - Mylène SORIANO - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Denis TENDIL - Martine CABOT - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

**POUVOIRS** : Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT ; Marine DESIDERI à Jean-François PLANES ; Armand CABRERA à Viviane TIAR ; Marina BRONDINO à Eric JOFFRE.

**ABSENTE** : Valérie POZZO DI BORGO

**SECRETAIRE de SEANCE** : Émilie ROY est désignée secrétaire de séance.

**Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :**

Après s'être assuré que Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire pour le budget principal et ses budgets annexes.
2. Statuant sur l'exécution du Budget Principal et des budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Déclare que les comptes de gestion de notre commune, dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Annexes : *comptes de gestion (budget principal et budgets annexes).*

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**

**32 voix POUR**

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétaire de séance**

*Emilie Roy*



**Le Maire,**

**Monsieur Hervé STASSINOS**



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.